

si nous examinons ce bill en deuxième lecture, Votre Honneur sera sans doute d'accord pour qu'il soit 10 heures.

Nous passerons probablement quelques instants demain à en discuter en comité plénier. Il y aura certaines questions à poser. Je pense que ce bill sera adopté ici vendredi, bien que je ne sache pas quand il passera à l'autre endroit. Le ministre a peut-être appris si l'autre Chambre était prête à siéger demain. Je ne connais pas leurs habitudes. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui observe plus assidûment que moi les habitudes de l'autre endroit sait peut-être exactement ce qu'ils vont faire.

M. MacEachen: Ils siègent demain.

M. Baldwin: Bien, ils pourront donc examiner le bill demain.

Le ministre peut s'attendre à se faire réprimander. Il ne l'a pas été bien fort jusqu'ici. Et cela, non pas à cause de ce qu'il a fait. Il est malheureux qu'il vienne après une longue succession de ministres qui ont fait de bien mauvaises choses à l'égard des pratiques d'immigration du Canada. Je ne sais pas combien de ministres nous avons eus. Si nous jetons un coup d'œil sur les 10 ou 15 dernières années nous trouvons que le ministère de l'Immigration a toujours été traité comme un enfant d'un autre lit. Cela a entraîné une situation tragique, la situation dont nous souffrons actuellement. Le ministre actuel essaie, je crois, de faire un bon travail. Je ne blâme pas les fonctionnaires car ils n'ont pas eu de ministres pour les orienter dans la bonne voie. Je ne blâme pas le ministre personnellement, bien sûr. Il a droit à des félicitations pour avoir fait promptement son *mea culpa*, avoir admis son erreur et demandé un remède.

● (2140)

Dans son discours de ce soir il a dit à peu près ceci, que deux décisions lui suscitaient des difficultés. Je comprends sa situation. Quand j'exerçais le droit, je désapprouvais toutes les décisions qui m'étaient contraires.

Une voix: Le député ne désapprouve pas les décisions de la présidence.

M. Baldwin: Je les désapprouve peut-être, mais je n'ai pas le droit de le dire. Le ministre a également dit à peu près ceci: «C'est une expérience que nous ne recommencerons pas». J'ignore si le «nous» signifie le «nous» ministériel ou le «nous» parlementaire, car ce n'était pas d'une expérience parlementaire que le ministre parlait. Il veut sûrement dire une expérience ministérielle. C'est un point qu'il faudra éclaircir.

Pour ce qui est de désapprouver les décisions que nous suscitent des difficultés, nous devons reconnaître que le règne de la loi et du Parlement est suprême. C'est une chose qu'on oublie souvent. Permettez-moi de vous raconter un incident qui s'est produit il y a quelque temps. C'est peut-être hors de propos, mais cela concerne l'attitude du gouvernement actuel. Un juge de Yellowknife, un excellent ami à moi, le juge Morrow, s'occupait d'une cause, d'une contestation, et c'était son droit d'après la loi. L'affaire était tout à fait de sa compétence. Le gouvernement,

Immigration

appréhendant sa façon d'agir probable ou sa décision, demanda à un juge de la Cour fédérale une défense de statuer, afin d'empêcher le juge Morrow d'entendre la cause.

C'était mal agir. Ce n'est pas parce qu'une décision ou la façon d'agir d'un juge nous déplaît qu'on a raison de dire «Cela ne va pas; c'est préjudiciable au travail du gouvernement». Je n'approuve pas cela et je ne crois pas que les autres députés l'approuvent. Ce n'est pas à titre personnel que le ministre adopte cette attitude-là, mais cela fait partie de la façon de penser du gouvernement actuel. Naturellement, quand nous constituerons le gouvernement dans un avenir pas trop lointain, il se peut que nous fassions de même. Je ne le crois pas toutefois, et j'espère que non.

Je me souviens du temps où l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray), qui était député à l'époque, siégeait à un comité de la Chambre et de l'autre endroit. Ce comité avait été créé à l'automne 1966 et avait entamé ses délibérations sur l'immigration en novembre 1966. C'était un bon comité. Il a écouté beaucoup de témoins. Il n'avait pas la manie des voyages, comme c'est le cas de beaucoup de comités actuellement; il est néanmoins allé à Toronto et à Montréal où il a écouté des exposés de nombreux groupes représentant des associations ethniques et d'autres associations du pays. Il a parlé au ministre chargé de cette question à l'époque, l'actuel ministre des Transports (M. Marchand), et au sous-ministre qui s'est vu confier de plus hautes fonctions sous l'égide du président du Conseil privé (M. MacEachen).

Je n'étais pas à la Chambre depuis très longtemps et j'étais encore assez innocent. Je pensais que le comité ferait quelque chose. Le gouvernement avait dit «La loi sur l'immigration adoptée en 1952 nous cause beaucoup de problèmes. Nous voulons examiner les difficultés importantes portant sur la manière dont l'État doit exercer sa prérogative dans le choix de gens, la manière et les circonstances dans lesquelles les gens doivent venir au pays». Nous avons siégé de novembre à mai 1967. Comme je l'ai dit, l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations était un bon membre de ce comité, n'ayant pas encore été nommé ministre; il était alors député. Lorsqu'il se retrouvera de ce côté-ci de la Chambre il redeviendra probablement un bon député.

Le comité n'a pas fait beaucoup de recommandations, car on le lui avait déconseillé. Nous avons discuté un tas de points. Je me souviens bien de la première apparition de l'actuel ministre des Transports devant le comité. Il a dit, comme on le voit à la page 9 du témoignage du 15 novembre 1970:

Les délibérations du présent comité aboutiront, j'espère, à des mesures parlementaires pour réviser la loi de base nécessaire pour l'immigration et également à des dispositions et à des procédures administratives qui recevront l'appui le plus vaste possible auprès du peuple canadien.

Le ministre et le sous-ministre voulaient détourner l'attention du fait, qui est devenu évident peu de temps après, qu'ils étaient occupés à faire adopter la loi sur la Commission d'appel de l'immigration qui a créé les difficultés avec lesquelles le gouvernement se trouve aux prises actuellement. Ce comité était un subterfuge.